

Assistant de conservation

Cadre d'emplois des assistants territoriaux principaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques 1ère classe

Organisme émetteur : Ville de Versailles

Localisation du poste : Bibliothèque centrale à Versailles

Direction concernée

Direction des Affaires Culturelles

Service concerné

Bibliothèque / pôle patrimoine

Catégorie du poste

Catégorie B

Poste ouvert aux

Titulaires
Contractuels

Type de poste

Poste à temps complet

Vos missions

Missions principales

- Maintenance des magasins patrimoniaux : récolement fonds ancien
- Rangement et signalétique
- Toute question technique (livre manquant, erreur de cote, etc.) concernant les fonds patrimoniaux
- Gestion des stocks de matériel de conservation et commandes
- Présentation aux personnels nouvellement arrivés des magasins
- Numérisation d'images pour les chercheurs ainsi que pour les services, bibliothèques et mairie
- Logistique des expositions
- Gestion des prêts aux expositions extérieures
- Prêt entre bibliothèques
- Services dans les espaces publics (salle de consultation patrimoniale et espaces de lecture publique)
- Participation à l'organisation et à l'animation des actions culturelles
- Participation aux recherches documentaires liées aux demandes des usagers des fonds patrimoniaux

Missions ponctuelles

- Rangement des fonds anciens et courants
- Toute tâche nécessaire selon les nécessités du service, notamment les remplacements dans les bibliothèques des quartiers.

Votre profil

Formation

Bac, DUT Métiers du livre

Savoir-faire

- Maîtrise de l'outil informatique et des technologies numériques
- Bonne connaissance des questions patrimoniales et du livre ancien
- Bonne connaissance des bibliothèques

Savoir-être

- Ordre et méthode
- Sens des relations publiques
- Sens du travail en équipe
- Intérêt pour les nouvelles technologies
- Curiosité intellectuelle
- Culture générale

Conditions d'emploi

Cycle de travail

Poste à 37h/semaine du mardi au samedi

Nombre de jours de congés

25 congés annuels + 12 RTT + 2 jours de fractionnement sous condition

Avantages

- Participation de la Ville à la mutuelle et au contrat collectif Prévoyance
- Remboursement des frais de transport en commun à hauteur de 75%
- Possibilité d'adhérer à la Caisse d'Entraide (prestations sociales et loisirs)